



CONCOURS DE PLAIDOIRIE – EDITION 2023
SUJET – PREMIER TOUR – 31 JANVIER 2023
Ministère public contre Henri-Pierre-Jacques HOUR

Héritier d'une famille bourgeoise stéphanoise, Henri-Pierre-Jacques HOUR n'est pas peu fier de reprendre l'entreprise familiale « Tripot » créée par son arrière-grand-père Geoffroy en 1898. Travailleur acharné et engagé, âgé seulement de 30 ans, il n'en demeure cependant pas moins un homme sentimental dont la solitude commence à lui peser. Heureusement, ou plutôt malheureusement, à l'occasion d'une visite dans l'un de ses magasins, il fait la rencontre de Lara PIAT une charmante hôtesse de caisse âgée de tout juste 20 ans. Ce fut le coup de foudre immédiat, enfin, surtout pour lui. Quelques semaines après leur rencontre, elle accepta de venir vivre dans son domaine. Sa présence éclaircissait les journées d'Henri-Pierre-Jacques, à qui tout semblait sourire. Lara paraissait tout autant épanouie, surtout depuis que son cher et tendre lui avait révélé le code de sa carte bleue. Désormais, elle n'avait plus besoin de travailler et pouvait vaquer librement à ses activités favorites : shopping, restaurants et promenades dans le magnifique parc du Pilat. Tous deux semblant comblés, Henri-Pierre-Jacques décida de franchir le pas : il était temps de s'unir pour la vie. Lara accepta à la condition qu'ils ne forment plus qu'un : pour leur amour, mais aussi pour le portefeuille. Ainsi, Henri-Pierre-Jacques accepta de signer avec elle un contrat de communauté universelle chez le notaire. Afin de prouver davantage son amour à sa fiancée, il demanda même à sa mère de lui remettre la bague qu'elle avait héritée de sa grand-mère. Cette bague sertie de diamants, avait une valeur inestimable pour la famille HOUR et se transmettait de génération en génération.

Cependant, toutes les histoires d'amour ne ressemblent pas à celles des contes de fée. Après seulement un an de mariage, Lara demanda le divorce en laissant Henri-Pierre-Jacques seul avec leur fille d'un mois, Eglantine. Complètement dévasté, ce dernier refusa de se défendre et lui laissa tout. Elle obtint même le divorce pour faute aux torts exclusifs de son mari. Cet événement plongea Henri-Pierre-Jacques dans une grave dépression, s'enfermant encore plus dans son travail.

Il mit très longtemps à remonter la pente mais, à 50 ans, il se remit enfin à sourire. Son groupe rayonnait désormais à l'international et comptait plus de 11 500 magasins et 200 000 salariés. En plus, sa fille âgée de 20 ans venait de lui annoncer son mariage. Père comblé par cette fille qu'il avait élevé seul, il mettait tout en œuvre pour que ce mariage soit parfait. Un mois avant la date, il ne manquait qu'une chose : la bague si précieuse que son ex-épouse avait gardé après leur divorce. Il reprit donc contact avec Lara. Celle-ci lui répondit après deux semaines d'attente que « *s'il voulait la bague, il*

n'avait qu'à venir la chercher lui-même ». Perplexe, il se rendit à l'adresse indiquée. Il aperçut, par la porte fenêtre, la bague posée sur la table de la salle à manger. Comme personne ne vint, il repartit. Il revint une seconde fois. La bague était toujours là. Comme personne ne lui répondait, après avoir frappé, il entra dans la maison. La porte n'était pas fermée à clefs. Etant un homme honnête, il s'en alla. Cette scène se répéta à huit reprises et personne ne lui répondit jamais. La veille du mariage, il se rendit une nouvelle fois au domicile de Lara. Après avoir frappé et quelques minutes d'hésitation, il entra, prit la bague et repartit. Après tout, c'était sans doute ce que Lara voulait. Elle ne se sentait peut-être pas la force de le voir en face et de l'affronter, et puis, il y avait urgence.

Le lendemain, alors que la cérémonie allait débiter, il fut arrêté par la police et placé en garde à vue. Il est désormais poursuivi sur le fondement de l'article 311-1 du Code pénal.

Par une plaidoirie aussi éloquente que juridiquement fondée, et d'une durée comprise entre 8 et 10 minutes, vous représenterez en tant que procureur de la République, les intérêts du Ministère public, et en tant que défendeur, ceux d'Henri-Pierre-Jacques HOUR.